



En préambule nous avons rappelé que cela fait des années que nous demandons des négociations sur le télétravail.

Ce GT concluait un cycle de discussions entamé en mai dernier. En introduction nous avons rappelé les principes qui doivent gouverner la mise en place du télétravail : volontariat, donner la possibilité à un maximum de collègues d'y avoir droit, veiller à ce qu'il s'exerce dans de bonnes conditions d'hygiène de sécurité et de santé, singulièrement en veillant à l'installation matérielle et informatique et en mettant en œuvre une déconnexion réelle passive au-delà de certaines heures, la prise en charge des frais par l'employeur.

La période est particulière, mais il ne faut pas confondre travail confiné et télétravail.

Par contre les leçons tirées de la période de travail confiné peuvent être très utiles pour la mise en place du télétravail classique, l'analyse du questionnaire ministériel le prouve.

Nous avons insisté sur la différence entre télétravail et travail confiné, car les modalités du travail confiné ne sont pas acceptables en temps normal, et cette confusion alimente des refus de demandes de télétravail au prétexte que nous ne sommes plus confinés (DGDDI, DGFIP).

A noter que le protocole s'applique aux agents que le ministère a en gestion quotidienne et en fourniture d'équipement, donc il ne s'applique pas aux collègues finances dans les DIRECCTE et les DDI.

Nous avons discuté du protocole ministériel ainsi que de l'arrêté ministériel de 2016 modifié.

S'agissant de l'arrêté, nous avons demandé à pouvoir le rediscuter entièrement à partir de la réalité qui a changé depuis 2016. Ainsi, l'article 8 qui interdit la fourniture de matériel de téléphonie est inacceptable. Au vu de l'article 11 qui prévoit « des locaux professionnels mis à disposition par l'administration pour l'exercice des fonctions en télétravail » nous avons exigé la présentation en détail des expérimentations menées par la DGFIP dans le 77 et le 78 en toute opacité, ainsi que celle menées à la DGDDI au SRE de Bordeaux.

fichiers:



Indiquez votre adresse de courriel pour recevoir notre lettre d'information

Courriel *

[Télécharger cr_gt_teletravail_23092020.pdf](#)(249.11 Ko)

Public: [Télétravail](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank
